L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 29 MARS 1893.

Nécrologie.

Les morts prompts, celles, entendons-nous, qui surviennent à la suite de peu de jours de maladie, nous paraissent revêtir un caractère plus douloureux, que celles qu'annoncent de longues affections accompagnées de leur cortège de cruelles souffrances.

C'est que les premières vous ravissent un père, une mère, un grand parent en plein rêve de la vie, alorsque, tout-à-l'heure encore, vous vous réchauffiez au contact de cet être cher, et que les lèvres qui viennent de se sceller, de se glacer pour toujours, laissaient tomber, il n'y a qu'un instant, des paroles qui bruissent encore à vos oreilles.

Ainsi vivent d'être enlevés à l'affection de sa nombreuse famille et de tout un monde d'amis, une des femmes les plus estimables qu'il nous ait été donné de connaître, Madame Vve. S. Rousseau, née Emilie Hachet de Kerville, une de ces femmes que la bonne Providence nous envoie comme des modèles de candeur, de tendresse, de vertu chrétienne

Mme Rousseau était dans sa soixante-dix septième année. Elle connut les beaux jours, l'âge d'or de notre pays : sa naissance, sa fortune, son éducation lui permirent de briller dans la société de l'époque.

Mais quand les inévitables changements de la vie vinrent—tout ce qui est humain n'est il pas fragile ?—ni l'adversité, ni les années, n'accombrirent son cœur, son humeur restés jeunes jusqu'à l'heure dernière.

Tous ceux qui ont connu la sainte femme garderont d'elle un impérissable souvenir ; qu'elle dorme en paix !

A sa famille, nous envoyons l'expression de nos respectueuses condoléances.

LES AMÉRICAINES EN FRANCE.

Les Américaines brillant tout de suite à Paris, dans les sphères élégantes, d'un éclat incomparable. Aussi bien, elles nous arrivent familiarisées avec notre langue, qu'elles ont apprise au berceau et qu'elles parlent d'autant plus volontiers en leur pays que la majorité des hommes n'entend pas ce qu'elles disent. Elles se sont mêlées également au courant de notre littérature ; nos historiens et nos romanciers sont leurs amis. Si elles sont demeurées longtemps étrangères au culte des arts, cette lacune est comblée aujourd'hui. Nous applaudissons parmi elles une élite de cantatrices, suivant les traces de Mlle Van Zandt et de Mlle Eames dont elles veulent imiter le talent précurseur. L'école Marchesi est remplie de ces virtuoses : on dirait d'un buisson peuplé de rossignols.

La voix n'est pas le seul triomphe des Américaines. La finesse des traits, la fraîcheur du teint, une abondante chevelure, des yeux profonds comme l'Océan, une démarche vive, alerte et comme envolée, une tournure divine, tout en elles contribue à les rendre infiniment agréables. Leur jolies mains ne se contentent pas d'être expertes aux dérivatifs variées du sport. Elles réclament volontiers une couronne héraldique pour hochet.

S'allier à la noblesse, devenir duchesses, marquise, comtesse ou simplement baronne, c'est, en effet, le vœu le plus cher de ces filles de démocrates. Dotées de tous les avantages physiques et grassement dotées pour la plupart, il ne leur est pas très difficile d'atteindre leur but.

La vogue des Américaines ne date pas d'aujourd'hui. Elles ont commencé à être fêtées sous le second Empire et elles ont eu à la Cour de Napoléon III autant de succès que les Anglaises en remportèrent à la Cour de Louis-Philippe. Tout cela date d'une époque. Elles étaient reçus aux Tuileries et à Compiègne n'ont assurément pas oublié la place qu'y tenait leur fulgurante pléiade, dont, personnifiant les deux Amériques, Mlle Beckwits et Mlle de Lesseps demeurent les plus radieuses.

En vent-on des exemples ! Le duc de La Rochefoucauld a épousé miss Mitchell et le duc de Dino lady Adèle Sampson, veuve de sir Levington Stevens. La fille issue du premier mariage de celle ci s'est mariée au comte Charles de Giffifes ; miss Ridgway est devenue comtesse de Ganay ; mis Barron, comtesse Charles de Fitz James ; miss Fisher, comtesse Jacques d'Aramon ; miss Payne, Mme Ferdinand Bischoffsheim ; miss Sanfort, comtesse Maurice de Sala ; miss Polk, baronne de Chatelle.

D'origine américaine sont aussi : Mme Michel Heine, née Miltenberger ; la vicomtesse de Courval, née Ray ; la comtesse de Saint-Roman, née Slidell. De même la marquise de Breteuil, le marquise de Morès, la comtesse de Kergorlay, la marquise de Choiseuil, la comtesse d'Annay, la comtesse Ludovic de Laforest-Divonne la baronne Roger de Brimont, la baronne Raymond Sellière.

De son côté, l'Amérique du Sud nous a donné la plus de ses gracieuses filles. Mais, pour éviter une trop longue nomenclature, il suffit de rappeler que nous lui devons la très belle et très charmante duchesse de Morny.

Ces unions n'ont pas eu comme pour résultat d'augmenter le lustre de notre société et d'avoir la faveur de nos salons. Elles apportent à notre vieille race un sang nouveau, un sang qui est peut-être appelé à l'empêcher de disparaître dans les grandes luttes que lui réserve ce mystérieux inconnu, l'avenir !

LE SILENCIEUX.

M. Lucien Puech écrit, dans le dernier numéro du *Figaro* :

Aujourd'hui a lieu l'assemblée des sourds-muets de France : ils vont élire des délégués chargés de les représenter au Congrès international qui se tiendra à Chicago.

La question la plus importante qui se traitera audit Congrès est celle ci : *La méthode orale d'après l'Expérience pratique.*

Sur ce point spécial, voulez-vous que nous laissons la parole à M. le censeur de l'Institut national des sourds-muets ?

A l'Institut national, comme dans la plupart des écoles, nous employons, dit-il, la méthode orale, et rien que la méthode orale. Les signes sont absolument interdits.

Les sourds-muets ne doivent plus former une classe à part dans la société, mais pouvoir vivre avec ceux qui entendent.

Certes, la méthode par signes est de beaucoup la plus facile, mais de quelle utilité est-elle aux sourds-muets, dans l'avenir ? Aussi, dès qu'un enfant entre à l'Institut, lui apprend-on tout l'alphabet oral. Il faut des semaines entières pour qu'il arrive à prononcer une lettre, des mois pour qu'il sache complètement son alphabet. On essaie ensuite les syllabes, les mots enfin. La force d'entendre son professeur dire les mêmes lettres, les mêmes mots, le sourd muet arrive extraordinairement vite à comprendre la parole aux mouvements des lèvres. Je prends, par exemple, une feuille de papier et je dis à l'élève : "Voilà du papier." Je lui fais alors décomposer le mot, lettre par lettre, syllabe par syllabe. Le mot prononcé, je lui montre que le papier est blanc, puis, j'en prends du rouge : "Celui-là, lui dis-je, est rouge." Il apprend ainsi le nom des couleurs.

Quand ils sortent de l'Institut, nos élèves peuvent aller demander de l'ouvrage en parlant. Ils se font parfaitement comprendre. Je trouve que ce résultat est très élevé.

Beaucoup de personnes, sachant qu'on est arrivé à faire parler les sourds-muets, sont très étonnées quand elles les entendent : "Ce n'est que cela ?" disent-elles. Mon Dieu oui, ce n'est que "cela", mais "cela" est si beaucoup. Votre attention n'est pas de faire de nos sourds-muets des orateurs ou des comédiens. Ils n'arriveront jamais, c'est certain, à parler comme vous et moi. La raison en est simple. Ils n'entendent pas ! Ils ne peuvent imaginer leurs phrases, et la parole est une musique, un instrument dont on ne joue bien que lorsque l'on entend.

M. le censeur a raison. La méthode orale est préférable à celle par signes, mais les sourds-muets y sont réfractaires. Devant leurs professeurs, ils ne bougent pas, aucuns signes avec les mains ; mais en récréation ça promenade !

Elle viennent dire : ce papier est blanc, que fait-il ? Elle frottent leurs l'une contre l'autre leurs petites mouches, comme s'ils frottaient quelque chose. Cet agitation papier, puis ils montrent leur plumeron de chemin — blanc. — Deux gestes, ça y est ! — Tandis qu'avec la parole.

Outre l'Institut national, il y a, rue du Bac, une école de sourds-muets tenue par Mme Recard ; à Passy, une institution dirigée par Mme Houdin ; à Rueil, l'école Magnat, école mixte, sourds muets et sourdes-muettes. L'Institut national des sourdes-muettes se trouve à Bordeaux. Nous ne parlerons pas des écoles privées qui sont au nombre de soixante environ. La France compte 30,000 sourds-muets et sourdes-muettes. C'est donc le département du Finistère qui n'en trouve le plus.

Une question qui vaut encore très discutée au Congrès de Chicago est celle ci : *Les sourds-muets doivent ils se marier avec des sourdes-muettes ?*

Il est surabondamment démontré que les sourds-muets ont une tendance particulière pour les sourdes-muettes. En épousant une femme qui "entend" ils ont pour d'être toujours sous sa domination.

C'est égal, ne pas entendre crier sa belle-mère, quel plaisir ce doit être !

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 29 Mars 1893.—Indications pour la Louisiane—Temps généralement beau, vents du nord-ouest.

Température du 28 mars 1893.
Thermomètre de E. A. L. Claudel, Opticien
No 143 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	58	13
Midi	73	20
3 P. M.	62	15
6 P. M.	60	14

Mariages matrimonaux et décès, inscrits au Bureau de l'Etat Civil pendant les dernières 24 heures.

Mariages.—Samuel Brown à Mlle Célestine Moses ; John E. Flynn à Mme Veuve H. C. Thompson ; Salvatore Marino à Mlle Domenico Palermo ; August J. Warden à Mlle Rosanna Sullivan.

Naissances.—Mme Jacob L. Schumann, un garçon ; Louis Kissel, un garçon ; George Sanfrew, un garçon ; Eugène Joseph, une fille ; T. K. A. Scimer, un garçon ; Urbain J. Troscair, un garçon ; S. B. Lehman, une fille ; Henry M. Schmidt, un garçon ; William L. Sharpies, une fille.

Décès.—John Owens, 52 ans, Magnolia et Polymnie ; Joseph S. Byrne, 31 ans, 399 Magazine ; Joseph McDonald, 34 ans, 37 rue Mandeville ; John Brown, 29 mois, 480 rue Poydras ; Josepa Burn, 4 ans, 295 rue Royale ; Bridges Moore, 1 mois, 41 rue Constance ; Frances William, 30 ans, Habitation Macon ; Mme Sophie Hahn, 38 ans, 102, rue Cambronne ; Louise Joseph, 80 ans, coin McCarty et Adam ; Walter A. Stuart, 31 ans, 355 rue Canal ; William Bourne, 22 ans, 201 rue Barone ; John B. Wagner, 4 jours, 412 rue Erato ; Willie Ross, 10 mois, 15 Bud Prieur ; Lena Morris, 29 ans, 45 Nord Tonti.

Ventes inscrites aux bureaux de l'enregistrement des aliénations :

Mlle Rosa Orthon à la Mutual Loan and Building Company, un morceau de terre borné par les rues Constance, Foucher, Antoine et Laure, $1,035.

La même au même, la même propriété, $1,100.

Louis T. Michener à Theodore Ray et al., trois parcelles de terre bornés par les rues Gasquet, Clark, Genois et Canal, $570.

Henry C. Green à Eloise Byrd, un terrain borné par les rues Gravier, Rochablave, Perdido et Dorgenois, $150.

C. W. Sterry à W. H. Fitzpatrick et al., trois ilets de terre bornés par les rues Berlin, Milan, Roman et Prieur, $1,800.

L. D. Mauroner à Henry Barthe, un terrain borné par les rues St-Louis, Prieur, Roman et la Promenade Carondelet, $850.

John J. Power à Thomas J. P. Bourke, deux terrains bornés par les rues Gravier, Dupré, Gayoso et Commune, $80.

James Malley à W. H. Fitzpatrick et al., sept terrains bornés par les rues St-Peter, Magnolia, Léontine et Camp, $3,000.

Alphonse Gamard et al. à Emile M. Lefèvre, un terrain borné par la rue Canal, l'avenue Carrollton et les rues Solomon et Gasquet, $1,650.

John H. Borgnes à August Martin, un terrain borné par les rues Union, Girod, St-Jean Baptiste et Bagatelle, $1,495.

S. R. Henderson et al. à Eugène Dupré, un terrain borné par les rues Magazine, Camp, Richard et Orange, $3,500.

Napoleon Avenue Presbyterian church à John J. Keegan, un terrain borné par les rues Laurel, Delachaise, Aline et Annonidation, $2,100.

Henry William à Lawrence Plant, quatre terrains bornés par les rues Canal, Douane, Napoléon et Alexandre, $1,700.

A. McLaughlin à Mme Ellen O'Neill, un terrain borné par les rues St-Thomas, Race, Orange et Religieuse, $1,000.

Just Bracy à P. A. Mojsbejg et al., un terrain borné par les rues St-Claude, Washington, Espagne et Remparts, $4,018.

Le même au même, la même propriété, $4,000.

S. A. Gerard à A. S. Helman, un terrain borné par les rues Hautième, Constance, Laurel et Neuvième, $1,350.

John Bosenich à H. T. Swettenham, un terrain borné par les rues Marigny, Remparts, St-Claude et Mandeville, $1,300.

Le même au même, la même propriété, $1,300.

M. T. Carroll à David Carroll, un morceau de terre, borné par les rues North Levee, Tchoupitoulas, Delord et South Market, $500.

Marie Carambat à Frank Carambat, un morceau de terre, borné par l'Avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, Jersey et Laurel, $250.

Héritiers de Carambat à Mme P. Carambat, un morceau de terre, dans la même lot, $500.

Frank Carambat à la même, un terrain dans les mêmes limites, $500.

Cour de Circuit des Etats-Unis—Charente Steamship Co contre le "Dupuy de Lôme."

Une avarie survenue au son axe cassé en mer dans sa traversée d'Anvers au Havre fut pris en remorque par le steamship "Engineer."

La cargaison était évaluée à $243,000.

Le juge Billings accorde pour ce sauvetage, à l'équipage du "Engineer", la somme de $30,000.

Le procès des Italiens contre la ville, en dommages, a été remis à jeudi, du consentement mutuel des avocats.

Le juge Morris Marks a interjeté appel du jugement du juge Billings contre le Workingmen's Amalgamated Council.

Cour Suprême.—Rejet de demandes de nouvelle audition de causes : Brown contre Clarke, Chambers contre Hemp.

Cain contre ses créanciers.
Monnier contre contepas.
Ross & Hollingsworth contre leurs créanciers.
Prudhomme contre Williams.
Hayden contre Yole & Bowling.
Wm. M. Bradley contre J. N. Pharr. Jugement confirmé.

La ville contre Arthur Labe. Jugement confirmé.

Cour Criminelle.—Section A—Wm. Sheehm, vol avec effraction, ordonnance de non lieu.

Section B.

Jake Jones, attaque à main armée, deux ans de pénitencier.

T. O'Donnell, attaque, un an.

A. Bowen, attaque à main armée, trois mois.

F. Penison, larcin, un an.

M. Eustis—M. Eustis, nommé récemment ministre des Etats-Unis, à Paris, a quitté Washington le 27 au soir pour la Nouvelle-Orléans. Il sera ici aujourd'hui.

Encore une collision.—Hier matin, à 11 heures 30, une collision s'est produite entre un char électrique et un char de la rue Colisée, coin Carondelet et Delord.

Le char de la ligne Colisée se rendait dans le haut de la ville et celui de Carrollton venait de prendre la rue Delord dans la direction du fleuve.

Le char du Colisée a été heurté au milieu et le choc a été tel que la mule a été renversée et que le char électrique est sorti des rails.

Les voyageurs des deux chars ont été bousculés. Un seul a été blessé. C'est Mlle Weaver, qui habite avenue Louisiana entre Magasine et Camp.

Elle a été contusionnée à la figure et a été ramenée chez elle par des amis.

Fausse monnaie.—Il y a en ce moment en circulation en ville, beaucoup de fausses pièces de $1 au millésime de 1893. Elles sont d'une exécution parfaite et ne sauraient être reconnues que par leur son qui est peu métallique.

Artillerie Washington.—Les membres du bataillon d'Artillerie Washington se sont réunis à l'arsenal sous la présidence du colonel Richardson, dans le but de décider si la compagnie resterait au service de l'Etat.

Le colonel Richardson a dit que tous les membres du bataillon étant unanimes dans leur désir de continuer leur service, il n'y avait qu'à demander au gouverneur de prolonger le temps de service de la compagnie. Cette proposition a été adoptée. Il a été décidé que le bal d'enfants donné annuellement, aurait lieu le 11 mai.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le meeting régulier du Conseil Municipal a eu lieu hier à 7 heures, sous la présidence du maire John Fitzpatrick.

Vingt cinq membres étaient présents.

Le message du maire est comme suit :

1. Rapport du Trésorier de la ville pour la semaine finissant le 25 mars 1893.

2. Communication des compagnies de chemin de fer du Morgan and Texas, Southern and Pacific, Texas and Pacific, Illinois Central, Louisville and Nashville, Yazoo and Mississippi Valley et New Orleans and North Eastern, qui protestent contre l'adoption d'une ordonnance tendant à remettre en vigueur l'ordonnance No 6,278, C. S., en vertu de laquelle certaines privilèges pour la construction d'un chemin de fer de ceinture étaient accordés à Adolphe Schreiber et autres.

3 Protestation de la compagnie de chemin de fer Texas & Pacific qui s'oppose à l'adoption de cette ordonnance parce qu'elle est en contravention avec certains privilèges accordés à la compagnie de Texas & Pacific R. R. qui, dans cette affaire, a obtenu une injonction devant la Cour de Circuit des Etats-Unis.

4. Communication de M. F. Dunn & Bro., qui réclament le paiement de certains objets fournis par eux au bureau d'enregistrement de la paroisse d'Orléans.

5. Rapport du commissaire des édifices publics, contenant un tableau détaillé du travail exécuté par les prisonniers du Police Jail, du 21 au 27 mars 1893.

6 Pétition des propriétaires de la rue Broad qui s'opposent à l'adoption d'une ordonnance accordant à Adolph Schreiber et autres, certaines privilèges pour la construction d'un chemin de fer de ceinture. Ils demandent que ce projet d'ordonnance soit renvoyé devant un comité auquel les citoyens pourront faire connaître leurs vues à ce sujet.

Signé : John Fitzpatrick,
Maire.

Cette pétition est ainsi conçue :

Au Maire et au Conseil de Ville :

Les soussignés, propriétaires d'immeubles situés rue Broad et dans le voisinage, déclarent qu'ils ont été consternés, en apprenant que la rue Broad avait été choisie pour faire partie de l'itinéraire parcouru par le chemin de fer de ceinture Ce choix leur causera de lourdes pertes et dépréciera leurs propriétés ; il sera même contraire aux intérêts de toute la population, parce que dans la rue Broad et les rues avoisinantes se trouvent les résidences des pétitionnaires qui les ont construites dans l'espoir qu'ils seraient protégés par les autorités municipales.

Parce que la rue Broad a été d'un bout à l'autre pavée en gravier, qu'elle est la seule voie de communication entre la partie supérieure et la section inférieure de la ville ; c'est la seule rue qui reliera le Canal à Bayou Bienvenue et donne accès aux Fair Grounds, au Jockey Club, au Bayou St-Jean.

Cette rue avec ses avantages naturels et artificiels est une des plus belles avenues et des mieux entretenues de la ville.

Il existe beaucoup plus bel ville, d'autres rues qui possèdent les mêmes avantages que la rue Broad pour la construction d'une voie ferrée, et dont le choix ne soulèvera pas les mêmes protestations.

On ne saurait nier que le passage à toutes les heures du jour et de la nuit, de wagons pesamment chargés qui bloqueront les rues, le bruit, la fumée et autres inconvénients inhérents à toute ligne de chemin de fer comme celle que l'on se propose d'établir, seraient une menace constante pour la vie des habitants et leur tranquillité. Cette ligne deviendrait si intolérable et diminuerait tellement la valeur des propriétés, que les pétionnaires se verraient obligés de vendre leurs immeubles à des prix ridiculement peu élevés.

Si la construction de cette voie est une nécessité et s'il faut que quelques-uns souffrent de sa création dans l'intérêt du plus grand nombre, que ceux qui doivent être incommodés soient le moins nombreux possible Ce but peut être atteint par le choix d'une des nombreuses rues non pavées et où les constructions sont plus rares.

En conséquences, les pétitionnaires protestent contre la destruction de la rue Broad et demandent à votre honorable assemblée de choisir une autre rue, parmi les nombreuses rues qui tout aussi bien que Broad, conviendraient à la construction de la voie ferrée du chemin de ceinture sans que ce choix ait les mêmes conséquences déplorables.

Nous demandons en outre que la proposition de faire passer la voie de ceinture sur la rue Broad, soit référée au comité afin que les propriétaires puissent lui soumettre leurs griefs.

Suivent les signatures d'une centaine de propriétaires.

Le vote émanant du Maire est reçu favorablement par les membres du Conseil :

Mairie de la Nouvelle Orléans,
28 mars 1893.

"Au Conseil,

"Je vous renvoie sans mon approbation une ordonnance adoptée par vous à votre dernier meeting, en vertu de laquelle le contrôleur était requis d'annuler les taxes, au nom de John W. Glenn, pour l'année 1891, pour une somme de $70 70. D'après les livres du trésorier les dites taxes auraient été payées le 23 juillet 1892.

"Comme la pétition s'explique pas comment l'erreur a été commise, et comme il est probable que la ville n'a pas reçu le montant de ces taxes, le Conseil devrait se faire à nouveau.

"Je n'ai pas approuvé l'article No 5 d'une ordonnance adoptée au dernier meeting du Conseil, en vertu de laquelle une somme de $100 est allouée pour le paiement, pour le mois de février, du chauffeur de L. C. Cochran, inspecteur des boîtes d'alarmes du wagon de police.

"L'ordonnance No 7,107 par laquelle est créé ce poste fixe le salaire à $600 par an. L'intention du Conseil était donc de payer l'inspecteur $70 par mois. Si comme nous avons tout lieu de croire, présentée depuis l'adoption de l'ordonnance, je pense que cette allocation a été faite par erreur.

"Signé : John Fitzpatrick,
"Maire."

Lecture est donnée des rapports des différents comités.

Il est décidé à l'unanimité que toutes les questions ayant trait à la construction d'un chemin de fer de ceinture ne seront pas considérées pendant le meeting et qu'elles seront renvoyées devant le comité.

Le trésorier est autorisé à recevoir intégralement les taxes au nom de la Vve Thos. L. Leeds et autres.

Le contrôleur est requis d'annuler les taxes au nom de M. Auguste Leefe.

Le commissaire de police et des édifices publics est requis de présenter des spécifications pour la fourniture de la viande, aux institutions publiques.

Plusieurs ordonnances relatives aux finances sont adoptées.

Ordonnance relative au paiement des frais occasionnés par les funérailles du président Gén. G. T. Beauregard, et s'élevant à un total de $245.

Le commissaire des édifices publics est chargé de faire remplacer par une lampe suspendue, la lampe qui est actuellement à l'encoignure de l'avenue Jordan et de la rue Dauphine.

Le trésorier est autorisé à recevoir les taxes au nom de F. C. Phillippi, pour l'année 1892.

Le contrôleur est requis de demander des offres pour la couverture du canal Vallette.

Sur motion de M. Desporte, il est décidé que le square Congo portera désormais le nom de square Beauregard.

Le contrôleur est requis d'annuler les assessements au nom de Mlles Mary L. Etta D. et M. Finney.

Le voyer est requis de fournir des plans et spécifications pour le pavage de la rue Front, de Poydras à Canal.

Les spécifications approuvées par le Conseil, à son dernier meeting, pour le pavage de certaines rues, sont adoptées.

Les personnes suivantes sont autorisées à ouvrir des buvettes et groseries.

Mme J. Moregas, Nos 8 et 10 rue Annonciation ; J. C. Lamarre, coin Bagnet et Villeré ; Geo. Korbacher, coin St-Louis et Broad ; J. C. Henry, No 135 rue du Camp ; Leo's Hartenstein, coin Johnson et Français ; Mme Mary Lasser, coin Lafayette et Dryandes ; Frederick Rhode, coin Zimple et Burdette ; B. Provenso, coin Philip et Locust, et Mme Catherine Scarcena, coin Seguin et Elisa.

Adoption d'une résolution ordonnant à la New Orleans and Carrollton R. R. Co. de construire, coin Tchoupitoulas et Napoléon avenue, un pavillon pour abriter les voyageurs.

Lecture est donnée d'un nouveau projet de chemin de ceinture.

D'après cette nouvelle ordonnance, l'itinéraire est complètement changé. Le point de départ est au pied de la rue Pologne et la ligne passe par les rue Pologne, Florida Walk, Monroe, Upperline et Walnut jusqu'au Parc Audubon. De ce point, elle rejoint la rue Pologne par la levée.

L'ordonnance prévoit aussi la construction d'une levée de protection entourant la ville ; qu'elle soit construite sous forme de talus formant la base de la voie, ou qu'elle soit construite séparément.

Les travaux commenceront en même temps à la rue Pologne et au Parc Audubon, et aussitôt la voie terminée, elle sera ouverte au commerce.

La direction de cette ligne sera parfaitement distincte de celle des autres chemins de fer ; elle sera confiée à un board de douze commissaires, choisis parmi les citoyens ; trois des commissaires seront élus, l'un pour deux ans, le second pour quatre, le troisième pour six ans. Ils auront le contrôle des fonds.

Le Conseil ajourne à huitaine.

Température et récoltes.—La semaine passée a été beaucoup plus favorable que la précédente à la végétation, mais celle ci n'a pas cependant fait de rapides progrès par suite des transitions subites du froid au chaud et de la fraîcheur des nuits.

La pluie est restée au-dessous de la moyenne, surtout dans les paroisses du centre ; elle l'a atteinte dans le Nord-Est et Sud-Est. Dans l'Est, tombée sur un terrain froid, elle a eu pour effet de retarder la végétation et les travaux d'agriculture.

Les planteurs ont toutefois saisi toutes les occasions favorables de hâter les travaux.

L'ensemencement du maïs est terminé.

Celui du coton ne deviendra général que cette semaine.

La canne pousse lentement ; elle a besoin de chaleur et de soleil.

L'avoine est en bon état dans le nord.

Le riz commence à pousser.

La gelée du 18 au 19 a fait beaucoup de mal au fruit dans l'extrême nord-ouest, mais moins dans l'est.

Il est tombé de la grêle dans le Nord de la Louisiane le 23. Elle a causé quelques dégâts dans la paroisse Caldwell.

La gelée a été générale le 27 au matin, mais elle n'a pas causé de dommages.

L'expédition des fraises a commencé dans les paroisses de la Floride.

Suicide.—Hier matin, à 10 h. 45, Bertha Baifour, une négresse de 32 ans, servante chez Mme F. Martel, au No 17 1/2 de la rue Nord Rampart, s'est suicidée en absorbant du chloroforme. Elle était depuis quelque temps en mauvaise santé.

Mort du sergent J. C. Hood.—Hier matin, à 10 heures, les Gardes Confédérés ont accompagné à la gare de Louisville et Nashville les restes du sergent J. C. Hood dont les funérailles auront lieu à Biloxi où une garde d'honneur a accompagné le cercueil. Le sergent Hood était le porte-drapeau de la compagnie Washington Artillery et avait une très grande ressemblance avec Geo Washington et était le véritable type du Garde Continental.

M. Hood était né à Monticello, Gie, le 5 août 1825. Il était donc âgé de près de 68 ans.

Tout jeune, il prit part aux guerres avec les Indiens, en Floride. Il se battit au Mexique. Il prit part à la guerre de sécession dans les armées du Tennessee et de la Virginie.

En 1865, il vint habiter la Nouvelle-Orléans dont il a toujours été depuis un citoyen actif et utile. Il pratiquait sa religion avec beaucoup de régularité et était bien connu pour sa bonté et sa générosité. Il laisse une veuve.

Vol.—Hier soir, à 8:20 heures, à la requête de Philip Darby qui demeure au No 119 de la rue Douane, les agents Vigers et de Beaumont ont arrêté un nommé Stephen Lewis et l'ont déposé au poste de police du quatrième precinct. Lewis est accusé d'avoir volé à Darby une montre en argent qu'il a subséquemment vendue pour $10 à M. Kridberg, marchand de seconde main, rue Sud Rampart près Perdido.

Menus faits.—Hier soir, à la requête de M. A. Hutchins, qui demeure au No 273 de la rue Julie, l'agent Petitway a tué un chien qui avait mordu un enfant.

A 9 heures 30 du soir, Andy Carey qui demeure au coin des rues Bienvenue et Gravier, est tombé à l'encoignure des rues Bienvenue et Remparts et s'est légèrement blessé à la tête. Il a été transporté à l'hôpital de Charité dans une voiture d'ambulance.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée & Nouvelle.
12 Magnolia et Washington.
13 Dixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 Dauphine et Ste-Claude.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Lafayette et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Esplanade.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonidation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No. 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Perdido.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du I. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochablave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 rue Royale.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Claiborne et Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parème.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Marché Couture de Mora, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lafayette et Miro.
412 Marigny et Villa.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Prytanée et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
513 Dauphine et Indépendance.
514 St-Claude des cars, Pologne.
516 Casernes des Etats-Unis Dauphine.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Trouvé un accusé. — M. Andrieux, ex préfet de police, se trouvait aujourd'hui devant la commission d'enquête pour témoigner au sujet des 500,000 francs reçus par le mystérieux X. Il a dit que X. n'était ni un diplomate ni un membre de la famille Carnot.

Il a été obligé par les circonstances de révéler son nom à M. Clémenceau, et Cornélius Herz l'a autorisé à dévoiler l'identité de X, mais pour des raisons d'honneur, il lui est impossible de le faire en ce moment. Il a ajouté que si le gouvernement voulait mettre à sa disposition un agent spécial muni d'un mandat d'arrêt, il consentirait à arrêter Arton dans l'espace d'une semaine.

Le départ d'Otto Brandes.

Paris, 28 mars—Otto Brandes, le correspondant du *Berliner Tageblatt* contre qui avait été lancé un décret d'expulsion, pour avoir écrit un article dans lequel il accusait Erorst Caruot d'avoir reçu de l'argent de la compagnie de Panama, s'est rendu ce matin au bureau de police et a annoncé qu'il allait partir immédiatement pour l'Allemagne.

Sa demeure avait déjà été couverte d'affiches insultantes, et lorsqu'il est sorti avec sa femme, ils ont été suivis par une bande d'hommes et d'enfants qui les ont hués jusqu'à la gare, sans que la police soit intervenue.

Peu après, Mlle Brandes qui est sortie pour aller rejoindre ses parents a été escortée de la même façon. On l'a frappée avec des bâtons et on lui a jeté de la boue. Elle a été blessée à la tête et elle a été obligée de se faire soigner par un médecin avant de pouvoir quitter la ville.

Le gouvernement n'a point essayé de la protéger et n'a même point fait accompagner la famille par une escorte de gendarmes, comme cela se pratique d'ordinaire.

Un manifeste du comte de Paris.

Paris, 28 mars—Le comte de Paris a envoyé une circulaire à tous les comités royalistes de France. Elle est ainsi conçue :

"La situation présente est très critique. La Chambre a perdu la confiance du pays et le gouvernement n'a pas le courage de tenir tête aux socialistes.

"Il est impuissant au-dedans et sans autorité à l'étranger. Le moment est venu pour tous les hommes de tête de s'unir dans un suprême effort pour rendre à la France son honneur. Les monarchistes ne doivent pas refuser toute alliance politique nécessaire pour la défense des libertés religieuses, mais en même temps ils doivent se comprendre à la France que seule la monarchie peut lui donner un gouvernement fort et stable dont le seul but sera la prospérité de tous. Mon fils m'aide dans mes efforts pour réaliser ce projet. Nous n'épargnerons aucun effort pour donner à la France une base plus solide."

Le Sénat et la Chambre.

Paris, 28 mars—M. Challemel Lacour, le nouveau président du Sénat, est entré aujourd'hui en fonctions. Il y avait foule au Sénat et le discours du nouveau président a été écouté avec beaucoup d'intérêt.

M. Lacour a dit : "La France doit toujours trouver dans le Sénat une plus sure protection contre les agitations des factions.

"Le Sénat, en présence des événements qui se succèdent dans la situation morale et économique de la société devra rester fermement résolu à faire face à ces événements."

On s'attendait à cette expression d'opinion, par le fait de l'appui donné par les partisans de M. Carnot à M. Challemel-Lacour.

A la Chambre, l'amiral Rieunier, ministre de la marine, a annoncé qu'il demandait un 3,000 homme pour faire respecter l'autorité française au Dahomey.

La santé de l'armée est excellente, mais il n'y aura de sécurité possible pour les Français, et en pays, que lorsque l'ex roi Behanzin, qui se montre encore rebelle, aura été complètement vaincu.

WASHINGTON.

Supérieure.

Washington, 28 mars—Un canot important va être fait à Indian Head, et s'il réussit, il en résultera un grand changement dans la construction des navires de guerre. Il s'agit du tir de boulets de 12 pouces sur un blindage de 10 pouces, non plus à angles perpendiculairement et par conséquent à angles avec la ligne de tir, mais à un angle de 45o avec ce le ci, ce qui en faisant dévier le boulet lui fera perdre une grande partie de sa force.

La débâcle.

Washington Crossing, N. J., 28 mars.—La débâcle s'est produite ce matin au grand barrage de glace de la rivière Delaware.

L'eau a baissé sur toutes les fermes inondées et on a pu se rendre compte des dégâts causés. Ils sont considérables. Les vergers sont ravagés, les vignes arrachées, les chemins détruits. On estime les pertes à un million de dollars.

Enlèvement.

Bridgeport, Conn., 28 mars—Il vient d'y avoir en ville un enlèvement qui a fait sensation. Watton Stowe, un employé du East End R. R s'étant rendu à Birmingham, s'est épris de Mlle Nellie Tomlinson